

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Equipement de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM, AMU).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention de 150 000 € à Aix-Marseille Université, pour le compte de la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix-Marseille, pour l'équipement "Hyve 3D" dont le coût total est de 299 182 €HT,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'approuver le projet de convention joint au rapport et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**